

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS6052

présenté par

M. Ruffin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 7

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« d) Il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« La Nation se fixe pour objectif d'atteindre un âge d'ouverture du droit à une pension de retraite mentionné à l'article L. 732-18 du code rural et de la pêche maritime de soixante ans en 2024. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons de revenir à un âge légal de départ à 60 ans pour les agriculteurs.

En effet, les métiers agricoles se caractérisent par des conditions de travail particulièrement pénibles et très mal prises en compte. Selon l'Insee, la durée moyenne de travail des agriculteurs est la plus élevée des actifs, avec 55 heures par semaine (chiffres 2021).

Nous proposons donc a minima de diminuer l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans pour les agriculteurs.